VILLE D'ARLON

Belgique

# CONSEIL COMMUNAL

## SEANCE DU 3 DECEMBRE 2018

## Procès-verbal

*Présents :*
*Monsieur Vincent MAGNUS, Madame Carine LECOMTE, Messieurs Kamal MITRI, Ludovic TURBANG, Mesdames Anne-Catherine GOFFINET, Marie-Thérèse DENIS-TRUM, Messieurs André EVEN, Jean-Marie TRIFFAUX, Didier LAFORGE, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Messieurs Romain GAUDRON, Matthieu SAINLEZ, Henri MANIGART, Morad LAQLII, Denis KARENZO, Paul KIAME, Alain DEWORME, Mesdames Anne NEYENS-LAMESCH, Marie BLEROT, Messieurs Marc KERGER, Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Messieurs Olivier WALTZING, Philippe LANDRAIN, Madame Marianne DE GREEF, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Mesdames Vanessa WAGNER, Patty SCHMIT, Marie NEUBERG, Monsieur André PERPETE,*
*Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général.*

**Ordre du jour :**

1. Communication relative à la validation des élections communales du 14 octobre 2018
2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités
3. Prestations de serment des conseillers communaux
4. Prise d'acte du ou des désistements en vertu de l'article L1122-4 CDLD
5. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités du ou des suppléants remplaçant le ou les élus s'étant désistés

6. Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés
7. Etablissement du tableau de préséance
8. Adoption du pacte de majorité
9. Prestation de serment du bourgmestre et des échevins
10. Election des conseillers de l'action sociale
11. Election des membres du Conseil de police
12. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

\+ + +

Ce jour, le **trois décembre de l'an deux mil dix-huit**, à dix-neuf heures, **ont été convoqués** par convocation écrite du collège communal remise à domicile,

Mesdames et Messieurs,

MRMC : LECOMTE Carine, DEWORME Alain, WALTZING Olivier, TURBANG Ludovic, MANIGART Henri, LANDRAIN Philippe ;

ECOLO+ : GAUDRON Romain, FROGNET Géraldine, DE GREEF Marianne, LAMBERT Jean-Marie, WAGNER Vanessa, LAQLII Morad, CHAMPLUVIER Isabelle,

Pour vouS : PERPETE André, NEUBERG Marie, TRIFFAUX Jean-Marie, EVEN André ;

ARLON 2030 : MAGNUS Vincent, MITRI Kamal, GOFFINET Anne-Catherine, DENIS-TRUM Marie-Thérèse, LAFORGE Didier, KIAME Paul, NEYENS-LAMESCH Anne, SAINLEZ Matthieu, BLEROT Marie, KERGER Marc, GIGI Raphaël, KARENZO Denis ;

élus lors des élections communales du 14 octobre 2018.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la séance est présidée par M. **Vincent MAGNUS**, Bourgmestre ;

M. **Cédric LECLERCQ**, Directeur général, assiste à la séance.

\+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,*

*ouvre la séance à 19 heures et 5 minutes.*

\+ + +

## 1. Communication relative à la validation des élections communales du 14 octobre 2018

**Monsieur MAGNUS** – Je vais vous donner lecture de l'arrêté du Gouverneur qui valide les élections du 14 octobre 2018 comme suit :

*« Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement les articles L4146-4 à L4146-17, tels que modifiés par le décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux ;*

*Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 portant classification des communes en application de l'article L1121-3, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;*

*Vu le procès-verbal des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018, dans la ville d'Arlon, pour le renouvellement du Conseil communal (29 sièges), en exécution de l'article L4124-1, §1er, dudit Code ;*

*Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite dans le délai légal fixé également à un autre article du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;*

*Considérant que, conformément à l'article L4146-6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la vérification de l'exactitude de la répartition des sièges entre les listes et de l'ordre dans lequel les conseillers ont été élus et les suppléants déclarés a été effectuée;*

*Considérant que les différentes opérations électorales sont donc réputées régulières ;*

*Le Gouverneur arrête :*

*Article 1er : Les élections du 14 octobre 2018, dans la ville d'Arlon, sont validées*

*Article 2 : Notification du présent arrêté est adressée immédiatement au conseil communal d'Arlon. »*

## 2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

**Monsieur MAGNUS** – Je fais observer que Monsieur PERPETE, élu conseiller communal de la liste 'Pour vouS', s'est désisté, par courrier du 27 novembre 2018, du mandat qui lui a été conféré, et que Madame Patty SCHMIT, suppléante arrivant en ordre utile sur la liste 'Pour vouS' à laquelle appartenait Monsieur André PERPETE, a été invitée à la présente séance d'installation.

Je déclare que la vérification des pouvoirs des conseillers élus et de la première suppléante de la liste 'Pour vouS', quant aux causes d'incompatibilité et conditions d'éligibilité (énoncées aux articles L4121-1 et L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation), a été effectuée.

## 3. Prestations de serment des conseillers communaux

**Monsieur MAGNUS** – Je cède maintenant temporairement la présidence du Conseil communal à Monsieur André PERPETE, premier échevin sortant.

**Monsieur PERPETE** – J'invite Monsieur Vincent MAGNUS à prêter serment tout d'abord comme Conseiller communal (conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

**Monsieur MAGNUS** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MAGNUS** – En ma qualité de Conseiller communal élu, j'ai donc prêté serment en vertu des prescrits de l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale. Je reprends la présidence de la séance et j'invite les Conseillers, groupe par groupe, en commençant par le groupe 'Pour vouS', suivi du 'MRMC', d' 'Ecolo+' et d' 'Arlon 2030', à prêter serment entre mes mains. Je les invite ensuite à prendre place après signature des procès-verbaux de prestation de serment. Tous les Conseillers directement élus seront dès lors installés. Je constaterai que Monsieur PERPETE n'a pas retiré son désistement et j'inviterai ensuite Madame Patty SCHMIT de la liste 'Pour vouS', à prêter serment.

**Monsieur EVEN** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame NEUBERG** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame CHAMPLUVIER** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame DE GREEF** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur GAUDRON** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame LAFONTAINE-FROGNET** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur LAMBERT** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur LAQLII** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame WAGNER**– Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame BLEROT** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame DENIS-TRUM** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur GIGI** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame GOFFINET** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur KARENZO** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur KERGER** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur LAFORGE** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MITRI** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame NEYENS-LAMESCH** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur SAINLEZ** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur DEWORME** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur LANDRAIN** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MANIGART** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame LECOMTE** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur TURBANG** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur WALTZING** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame SCHMIT** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MAGNUS** – J'invite les Conseillers communaux à s'asseoir.

LECOMTE Carine, DEWORME Alain, WALTZING Olivier, TURBANG Ludovic, MANIGART Henri, LANDRAIN Philippe, GAUDRON Romain, FROGNET Géraldine, DE GREEF Marianne, LAMBERT Jean-Marie, WAGNER Vanessa, LAQLII Morad, CHAMPLUVIER Isabelle, NEUBERG Marie, TRIFFAUX Jean-Marie, EVEN André, SCHMIT Patty, MAGNUS Vincent, MITRI Kamal, GOFFINET Anne-Catherine, DENIS-TRUM Marie-Thérèse, LAFORGE Didier, NEYENS-LAMESCH Anne, SAINLEZ Matthieu, BLEROT Marie, KERGER Marc, GIGI Raphaël, KARENZO Denis **sont déclarés installés en qualité de conseillers communaux.**

## 7. Etablissement du tableau de préséance

Considérant que le nouvel article L1122-18 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation énonce que le règlement d'ordre intérieur fixe les conditions dans lesquelles est établi un tableau de préséance des conseillers communaux ;

Considérant que le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (tel qu'approuvé en séance du 29 novembre 2013, modifié par le Conseil réuni en séance du 27 janvier 2014, et approuvé le Ministre des pouvoirs locaux en date du 13 mars 2014) prévoit en son article 2 que : *« Le tableau de préséance est réglé d'après l'ordre d'ancienneté des conseillers, à dater de leur première entrée en fonction, et, en cas d'ancienneté égale, d'après le nombre des votes obtenus lors de la dernière élection. Seuls les services ininterrompus en qualité de conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service, toute interruption entraînant la perte définitive de l'ancienneté acquise. Les conseillers qui n'étaient pas membres du conseil sortant figurent en bas de tableau, classés d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection. »*

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez tous reçu un document s'intitulant 'le tableau de préséance', qui s'établit en fonction de l'ancienneté au Conseil communal et, en cas d'égalité, en fonction du nombre de voix lors des dernières élections.

**Le Conseil communal approuve le tableau de préséance comme suit :**

| Nom et Prénom | Lieu et date de naissance | Date de la 1ière entrée en fonction (nombre de voix aux élections 2018) |
|---|---|---|
| EVEN André | Hachy, le 28.02.1950 | 07.04.1992 (397) |
| GOFFINET Anne-Catherine | Woluwe-St-Lambert, le 04.01.1978 | 2001 (1.231) |
| TRIFFAUX Jean-Marie | Arlon, le 13.10.1962 | 2001 (629) |
| MAGNUS Vincent | Anderlecht, le 12.04.1957 | 04.12.2006 (2.985) |
| LAFORGE Didier | Messancy, le 22.04.1980 | 04.12.2006 (964) |
| CHAMPLUVIER Isabelle | Ixelles, le 07.10.1964 | 04.12.2006 (381) |
| NEUBERG Marie | Arlon, le 26.07.1982 | 2009 (675) |
| MITRI Kamal | Saida (LIBAN) le 04.11.1951 | 03.12.2012 (1.311) |
| GAUDRON Romain | Virton, le 16.09.1986 | 03.12.2012 (1.063) |
| SAINLEZ Matthieu | Messancy, le 13.10.1983 | 03.12.2012 (805) |
| TURBANG Ludovic | Arlon, le 23.12.1958 | 03.12.2012 (479) |
| MANIGART Henri | Arlon, le 13.01.1955 | 03.12.2012 (474) |

| | | |
|---|---|---|
| LAQLII Morad | Kébir (Maroc), le 30.06.1972 | 29.09.2015 (384) |
| KARENZO Denis | Messancy, le 06.08.1978 | 14.12.2015 (693) |
| DENIS-TRUM Marie -Thérèse | Aubange, le 04.05.1950 | 03.12.2018 (1055) |
| LECOMTE Carine | Izel, 05.02.1960 | 03.12.2018 (962) |
| KIAME Paul | Beyrouth, 28.07.1974 | 03.12.2018 (856) |
| DEWORME Alain | Renaix, 11.11.1961 | 03.12.2018 (834) |
| NEYENS-LAMESCH Anne | Messancy, 16.12.1968 | 03.12.2018 (806) |
| BLEROT Marie | Uccle, 31.05.1980 | 03.12.2018 (770) |
| KERGER Marc | Arlon, 11.04.1957 | 03.12.2018 (749) |
| GIGI Raphaël | Messancy, 05.01.1989 | 03.12.2018 (716) |
| FROGNET Géraldine | Messancy, 25.07.1976 | 03.12.2018 (664) |
| WALTZING Olivier | Arlon, 19.09.1972 | 03.12.2018 (627) |
| LANDRAIN Philippe | Luxembourg, 06.07.1983 | 03.12.2018 (431) |
| DE GREEF Marianne | Ixelles, 20.11.1959 | 03.12.2018 (421) |
| LAMBERT Jean-Marie | Arlon, 14.02.1959 | 03.12.2018 (407) |
| WAGNER Vanessa | Messancy, 24.02.1975 | 03.12.2018 (385) |
| SCHMIT Patty | Messancy, le 14.10.1986 | 03.12.2012 (331) |

## 8. Adoption du pacte de majorité

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives au pacte de majorité et au collège communal, spécialement les articles L1123-1, L1123-3, L1123-4 et L1123-8 ;

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques;

Groupe MRMC : 6 sièges

Groupe ECOLO+ : 7 sièges

Groupe Pour vouS : 4 sièges

Groupe ARLON 2030 : 12 sièges

Vu le projet de pacte de majorité signé par les groupes ARLON 2030 et MRMC, et déposé entre les mains du Directeur général en date du 12 novembre 2018 ;

Considérant que ledit projet de pacte remplit les conditions énoncées à l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale. En effet, le projet de pacte

- a été déposé le deuxième lundi du mois de novembre qui suit les élections du 04 octobre 2018,

- contient l'indication des groupes politiques qui y sont parties, à savoir 'ARLON 2030' et 'MRMC',

- mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au collège communal, à savoir :

- Bourgmestre : MAGNUS Vincent,
- Premier Echevin : LECOMTE Carine,
- Deuxième Echevin : MITRI Kamal,
- Troisième Echevin : TURBANG Ludovic,
- Quatrième Echevine : GOFFINET Anne-Catherine,
- Cinquième Echevin : DENIS-TRUM Marie-Thérèse,
- Président du CPAS pressenti : DEWORME Alain,

- présente donc des personnes de sexe différent,
- et satisfait à l'exigence de signature par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège communal.

**Monsieur MAGNUS** – Un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains de Monsieur le Directeur général en date du le 12 novembre 2018. Les causes d'incompatibilité et les conditions d'éligibilité ont été vérifiées et je propose de procéder au scrutin en vue de son adoption.

Au terme de ce projet de pacte de majorité, j'exercerai la fonction de Bourgmestre, Madame Carine LECOMTE de 1er Echevin, Monsieur Kamal MITRI de 2ème Echevin, Monsieur Ludovic TURBANG de 3ème Echevin, Madame Anne-Catherine GOFFINET de 4ème Echevin, Madame Marie-Thérèse TRUM de 5ème Echevin, et le Président du CPAS pressenti, en attendant la mise en place du Conseil du CPAS en janvier, Monsieur Alain DEWORME.

Je demande aux Conseillers de voter.

Le pacte de majorité est accepté par 17 voix pour et 11 voix (GAUDRON Romain, FROGNET Géraldine, DE GREEF Marianne, LAMBERT Jean-Marie, WAGNER Vanessa, LAQLII Morad, CHAMPLUVIER Isabelle, NEUBERG Marie, TRIFFAUX Jean-Marie, EVEN André, SCHMIT Patty) contre.

Suite au scrutin, je déclare que le 'pacte de majorité' est adopté.

## 9. <u>Prestation de serment du bourgmestre et des échevins</u>

Considérant que les bourgmestre et échevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions ;

Considérant que les bourgmestre et échevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-2 et L1125-3, in fine, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale ;

**Monsieur MAGNUS** – Je cède temporairement la présidence à Monsieur André PERPETE pour prêter serment en tant que Bourgmestre.

**Monsieur PERPETE** – J'invite Monsieur Vincent MAGNUS à prêter serment en qualité de Bourgmestre.

**Monsieur MAGNUS** – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur PERPETE -** Je déclare donc Monsieur Vincent MAGNUS installé en qualité de Bourgmestre de la ville d'Arlon, et lui cède à nouveau la présidence de l'assemblée.

**Monsieur MAGNUS** – Je demande à nouveau aux Echevins, dans l'ordre désigné dans le pacte de majorité, de venir prêter serment entre mes mains pour la fonction d'échevin à laquelle ils ont été nommés.

**Madame LECOMTE -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MITRI -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur TURBANG -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame GOFFINET -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Madame DENIS-TRUM -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

\+ + +

*Monsieur Paul KIAME entre en séance.*
*Monsieur MAGNUS l'invite à prêter serment en tant que Conseiller communal.*

\+ + +

**Monsieur KIAME -** Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

**Monsieur MAGNUS** – Je déclare donc installées en qualité de conseiller communal et d'échevins les différentes personnes qui viennent de prêter serment, et les invite à rejoindre leur banc.

## 10. <u>Election des conseillers de l'action sociale</u>

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, telle que modifiée par le décret du 8 décembre 2005;

Considérant que l'article 12, alinéa 1er, de ladite loi organique énonce que la désignation des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du conseil

communal; que, conformément à l'article L1122-3, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le conseil communal est installé le premier lundi de décembre qui suit les élections;

Considérant qu'aux termes de l'article 10 de la loi organique, les sièges au conseil de l'action sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe bénéficie au sein du conseil communal; que la répartition des sièges s'opère en divisant le nombre de sièges à pourvoir par le nombre de membres du conseil communal, multiplié par le nombre de sièges détenus par chaque groupe au sein du conseil communal; que les unités ainsi obtenues indiquent le nombre de sièges immédiatement acquis par chaque groupe politique; que le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importance des décimales; qu'en cas d'égalité des décimales, le siège est attribué aux listes participant au pacte de majorité;

Considérant qu'il résulte de l'article L1122-3, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 portant classification des communes en exécution de ladite disposition, que le nombre des membres du conseil communal s'élève à vingt-neuf ;

Considérant qu'il résulte de l'article 6, § 1er, de la loi organique et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 susdit que le conseil de l'action sociale est composé de onze membres;

Vu le procès-verbal définitif des élections communales dont il appert que la répartition des sièges au sein du conseil communal s'établit comme suit:

| Nom du groupe | Calcul de la constante | Nombre de sièges au conseil communal | Directement acquis | décimale | Nombre de sièges dévolus en fonction de la décimale | Nombre des sièges au Conseil de l'Action sociale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ECOLO +** | 11/29=0.37931034482 | 7 | 2 | 6551724 | 1 | 3 |
| **Pour vouS** | 11/29=0.37931034482 | 4 | 1 | 5172413 | 0 | 1 |
| **ARLON 2030** | 11/29=0.37931034482 | 12 | 4 | 5517241 | 1 | 5 |
| **MRMC** | 11/29=0.37931034482 | 6 | 2 | 275862 | 0 | 2 |
| TOTAL | | | 9 | | 2 | 11 |

Attendu que chaque groupe politique a déposé une liste de candidats dans les délais prescrits par l'article 11 de la loi organique, entre les mains du Président du conseil communal, assisté du Directeur général ;

Que pour le groupe **ECOLO+**, GAUDRON Romain, FROGNET Géraldine, DE GREEF Marianne, LAMBERT Jean-Marie, WAGNER Vanessa et CHAMPLUVIER Isabelle, conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants :

| Nom et prénom | Date de naissance | Adresse | Sexe | Conseiller communal OUI / NON |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| NSABIMANA Laurent | 10/09/1967 | Rue Albert Goffaux 13 | M | NON |
| GODART Libye | 22/03/1983 | Toernich, Rue du Bois 7/B | F | NON |
| DIBELLO Marc | 15/07/1978 | Schoppach, Avenue du Bois d'Arlon 120 | M | NON |

Que pour le groupe **Pour vouS**, PERPETE André, NEUBERG Marie, TRIFFAUX Jean-Marie, EVEN André, élus conseillers communaux, ont présenté le candidat suivant:

| Nom et prénom | Date de naissance | Adresse | Sexe | Conseiller communal OUI / NON |
|---|---|---|---|---|
| THIRY Francine | 11/05/1954 | Sampont, Rue du Potier 3 | F | NON |

Que pour le groupe **ARLON 2030**, MAGNUS Vincent, MITRI Kamal, GOFFINET Anne-Catherine, DENIS-TRUM Marie-Thérèse, LAFORGE Didier, KIAME Paul, NEYENS-LAMESCH Anne, SAINLEZ Matthieu, BLEROT Marie, KERGER Marc, GIGI Raphaël, KARENZO Denis, conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants :

| Nom et prénom | Date de naissance | Adresse | Sexe | Conseiller communal OUI / NON |
|---|---|---|---|---|
| BACH Frédéric | 04/12/1970 | Bonnert, Rue du Vicinal 155 | M | NON |
| GILLET Nadia | 09/03/1969 | Waltzing, Rue des Essarts 12 | F | NON |
| ANTOINE Marie-Christine | 30/05/1956 | Autelbas-Barnich, Rue du Bourg 66 | F | NON |
| BERNARD Linda | 09/02/1963 | Fouches, Chaussée romaine 51 | F | NON |
| BIREN Bernard | 08/10/1978 | Waltzing, Rue d'Eischen 103 | M | NON |

Que pour le groupe **MRMC**, LECOMTE Carine, DEWORME Alain, WALTZING Olivier, TURBANG Ludovic, MANIGART Henri, LANDRAIN Philippe, conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants**:**

| Nom et prénom | Date de naissance | Adresse | Sexe | Conseiller communal OUI / NON |
|---|---|---|---|---|
| DEWORME Alain | 11/11/1961 | Rue Seyler 56 | M | OUI |
| HARDY-LEDANT Christine | 06/02/1953 | Rue Nicolas Berger 40 | F | NON |

Considérant que lesdites listes répondent aux conditions énoncées à l'article 10, alinéas 7 à 9, de la loi organique; qu'elles ne contiennent pas un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges revenant à chaque groupe politique; qu'elles ont été signées par la majorité des conseillers communaux du groupe concerné et contresignées par les candidats y présentés; qu'elles respectent les dispositions en matière de mixité et de quota de conseillers communaux;

**Monsieur MAGNUS** – Après vérification des causes d'incompatibilité et des conditions d'éligibilité, je propose au conseil communal de déclarer élus de plein droit les candidats suivants, conformément à l'article 12 de la loi organique des CPAS :

| **Groupe politique présentant le candidat** | **Candidat** |
|---|---|
| ARLON 2030 | BACH Frédéric |
| ARLON 2030 | GILLET Nadia |
| ARLON 2030 | ANTOINE Marie-Christine |
| ARLON 2030 | BERNARD Linda |
| ARLON 2030 | BIREN Bernard |
| MR-MC | DEWORME Alain |
| MR-MC | HARDY-LEDANT Christiane |
| ECOLO+ | NSABIMANA Laurent |
| ECOLO+ | GODART Libye |
| ECOLO | DIBELLO Marc |
| POUR VOUS | THIRY Francine |

**Le Conseil communal décide que, conformément à l'article 12 de la loi organique, les candidats sont élus de plein droit conseillers de l'action sociale.**

Conformément à l'article L3122-2, 8° du code de la démocratie et de la décentralisation, le dossier de l'élection sera transmis sans délai au Gouvernement wallon.

## 11. <u>Election des membres du Conseil de police</u>

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant que l'article 18 de ladite loi, tel que modifié par la loi du 1er décembre 2006, prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé ou au plus tard dans les dix jours ;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale Arlon-Attert-Habay-Martelange est composé de dix-sept membres élus, conformément à l'article 18, alinéa 1er, de la loi du 7 décembre 1998 ;

Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998, le Conseil communal d'Arlon doit procéder à l'élection de onze membres du Conseil de police ;

Considérant que chacun des 29 conseillers communaux dispose de six voix, conformément à l'article 16 de la loi du 7 décembre 1998 ;

Considérant que les groupes ARLON 2030, MRMC, ECOLO+ et POUR VOUS ont remis au Bourgmestre, assisté du Directeur général, en date du 19 novembre 2018 des actes de présentation en double exemplaire ;

Vu les actes de présentation, au nombre de quatre, introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police de chaque Conseil communal, tels que modifiés par l'arrêté royal du 07 novembre 2018 ;

Vu la liste de candidats arrêtée par le Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal dont question ci-dessus, par ordre alphabétique, sur base desdits actes de présentation, et libellée comme suit :

| **Candidats effectifs par ordre alphabétique** | **Candidats suppléants** |
|---|---|
| BLEROT Marie | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. LAMESCH Anne |
| EVEN André | 1. NEUBERG Marie<br>2. SCHMIT Patty |
| FROGNET Géraldine | 1. WAGNER Vanessa<br>2. DE GREEF Marianne |
| GIGI Raphaël | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| KERGER Marc | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| KIAME Paul | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| LAFORGE Didier | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. LAMESCH Anne |
| LAMBERT Jean-Marie | 1. WAGNER Vanessa<br>2. DE GREEF Marianne |
| LANDRAIN Philippe | 1. WALTZING Olivier<br>2. DEWORME Alain |
| LAQLII Morad | 1. DE GREEF Marianne<br>2. WAGNER Vanessa |
| MANIGART Henri | 1. TURBANG Ludovic<br>2. LECOMTE Carine |

Considérant qu'avant de faire distribuer les bulletins, le président a interrogé les conseillers aux fins de connaître leurs éventuelles remarques ; qu'aucune remarque n'a été formulée ;

Considérant qu'il a été procédé au scrutin secret à l'élection de onze membres effectifs du conseil de police de la ZP « Arlon-Attert-Habay-Martelange » et de leurs suppléants ;

Considérant que vingt-neuf votants ont reçu chacun six bulletins de vote ;

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez tous reçu un paquet de 6 billets de vote. Vous devez voter un nom par billet. Après vous pouvez venir le déposer dans l'urne. Le Directeur général et la Directrice

générale adjointe, assistés des deux Conseillers communaux les plus jeunes qui ne sont pas eux-mêmes candidats, procèderont ensuite au dépouillement. J'invite Monsieur Romain GAUDRON et Madame Patty SCHMIT à rejoindre Monsieur le Directeur général et Madame la Directrice générale adjointe pour le dépouillement. Je lève la séance durant le dépouillement.

\+ + +

*Dépouillement des votes*

\+ + +

Considérant que cent septante-quatre bulletins ont été remis au bourgmestre et aux assesseurs, après avoir été retirés de l'urne ;

Considérant que le dépouillement de ces bulletins a donné le résultat suivant :

1 bulletin nul ;

0 bulletin blanc ;

173 bulletins valables ;

Considérant que les suffrages exprimés sur ces cent septante-trois bulletins valables ont été attribués comme suit :

| **Nombre de voix** | |
|---|---|
| 20 | BLEROT Marie |
| 22 | EVEN André |
| 16 | FROGNET Géraldine |
| 20 | GIGI Raphaël |
| 19 | KERGER Marc |
| 17 | KIAME Paul |
| 20 | LAFORGE Didier |
| 14 | LAMBERT Jean-Marie |
| 5 | LANDRAIN Philippe |
| 14 | LAQLII Morad |
| 6 | MANIGART Henri |

Considérant que les votes ont été émis en faveur de membres effectifs régulièrement présentés ; que onze candidats membres effectifs ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus ;

**Monsieur MAGNUS** – Je vous annonce que tous les candidats pour être conseillers à la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange ont été élus en qualité de :

| **Membres effectifs du Conseil de police** | **Les candidats, présentés comme suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné en regard, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation les suppléants de ces membres élus.** |
|---|---|
| BLEROT Marie | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. LAMESCH Anne |
| EVEN André | 1. NEUBERG Marie<br>2. SCHMIT Patty |
| FROGNET Géraldine | 1. WAGNER Vanessa<br>2. DE GREEF Marianne |
| GIGI Raphaël | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| KERGER Marc | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| KIAME Paul | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. KARENZO Denis |
| LAFORGE Didier | 1. SAINLEZ Matthieu<br>2. LAMESCH Anne |
| LAMBERT Jean-Marie | 1. WAGNER Vanessa<br>2. DE GREEF Marianne |
| LANDRAIN Philippe | 1. WALTZING Olivier<br>2. DEWORME Alain |
| LAQLII Morad | 1. DE GREEF Marianne<br>2. WAGNER Vanessa |
| MANIGART Henri | 1. TURBANG Ludovic<br>2. LECOMTE Carine |

Monsieur le Bourgmestre observe que :

- les conditions d'éligibilité sont réunies par les candidats membres effectifs élus et les candidats suppléants de plein droit de ces candidats effectifs élus ;

- aucun membre effectif ne se trouve dans un cas d'incompatibilité visé par l'article 15 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Le présent procès-verbal sera adressé en deux exemplaires au Collège provincial de la Province de Luxembourg, conformément à l'article 15 de la loi organique des CPAS et conformément à l'article 18bis de la loi du 7 décembre 1998 et à l'article 15 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque Conseil communal.

\+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Il est de tradition que le jour de l'installation des Conseils communaux, il n'y ait que l'installation à l'ordre du jour.

Le 20/11 s'est tenu notre dernier Conseil communal au cours duquel j'ai tenu à remercier personnellement l'ensemble des échevins et conseillers communaux sortant en prononçant un petit mot personnel à chacun.

Ce 03/12 se réunit pour la première fois le Conseil communal issu des urnes du 14/10/2018.

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue dans ce conseil. Aujourd'hui je ne puis prononcer un mot de bienvenue personnalisé car je ne connais bien entendu pas tout le monde, mais je suis certains que vos personnalités différentes, vos opinions diverses ne pourront qu'enrichir le débat que je souhaite respectueux des personnes membres de cette assemblée. Bravo à vous de vous être investis afin de faire vivre cette vitalité démocratique.

Sachez que pour moi une opinion n'est pas nécessairement mauvaise parce qu'elle est émise par quelqu'un de la minorité et/ou de l'opposition. Personnellement je préfère le terme 'minorité' car j'estime que la minorité n'est pas toujours opposée au projet que nous proposons.

Au lendemain de la marche pour le climat qui a rassemblé plus de 60.000 personnes à Bruxelles, il est évident qu'une préoccupation importante des citoyens porte sur la transition écologique et énergétique. Les énergies renouvelables, la mobilité douce, la gestion des ressources naturelles, une consommation éco-responsable, l'économie circulaire, la participation citoyenne, sont des thèmes qui ne manqueront pas d'alimenter les réflexions du Collège et du Conseil tout au long de la législature et seront pris en compte dans l'élaboration des projets de développement de la ville.

En matière de mobilité, depuis trop longtemps, les travailleurs frontaliers sont confrontés à des difficultés quotidiennes pour se rendre à Luxembourg, et les travaux en cours actuellement sur l'autoroute les ont encore amplifiées. Un dialogue constructif doit s'instaurer avec les usagers et les autorités compétentes afin d'aborder ensemble cette problématique.

Au niveau de l'environnement, des mesures doivent être prises, mais pas au détriment du pouvoir d'achat de la population. Il faut privilégier le développement des transports en commun, la mobilité douce et l'utilisation de véhicules partagés, par exemple. Intégrer le bio dans les écoles, renforcer la consommation locale et les circuits courts feront également partie de nos préoccupations environnementales.

Autre sujet qui tient fortement à cœur du Collège : le combat pour le maintien de l'hôpital d'Arlon. Tous les partis politiques d'Arlon se mobilisent depuis plusieurs années maintenant et nous ne comprenons toujours pas la nécessité d'un investissement de minimum 350 millions d'euros à Houdemont alors qu'investir un montant dix fois inférieur dans les installations d'Arlon permettrait d'offrir un service tout aussi performant.

L'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population passe à notre sens par la digitalisation et le recours aux nouvelles technologies afin de faciliter la vie de nos concitoyens et de minimiser le poids d'un maximum de démarches administratives.

Une attention toute particulière sera également portée à l'écoute des citoyens, via une participation citoyenne numérique et la mise en place de nouveaux moyens de communication.

Le dialogue, la rencontre et le « vivre ensemble » resteront néanmoins des canaux privilégiés, l'ADN de notre commune et ceci encore plus encore en cette période de fin d'année, avec toutes les illuminations que vous allez voir dans les jours qui viennent.

Oui, la ville sera belle, accueillante et solidaire.

Encore merci à vous, le 18/12 les débats commenceront, ils seront certainement nourris puisque nous espérons pouvoir vous proposer un budget à la hauteur de nos attentes.

Bon travail à tous.

+ + +

Applaudissements de l'assemblée

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Je cède maintenant la parole à Monsieur le Directeur général, et ensuite aux chefs de groupe qui voudront s'exprimer.

**Monsieur LECLERCQ** - Mesdames et messieurs les conseillers communaux, au nom de l'administration communale que je représente parmi vous ce soir, je vous présente nos félicitations pour votre élection et votre installation de ce jour en qualité de conseiller communal.

Je vous souhaite également de vous épanouir dans le cadre du mandat que les électeurs d'Arlon vous ont confié. Ces mêmes électeurs sauront, j'en suis persuadé, apprécier vos efforts pour que leur commune soit bien gérée et poursuive son développement. Quant aux attentes du citoyen à votre égard, comme le Conseil d'Etat le rappelle très 'simplement' dans un arrêt de 1988 au rang des obligations du Conseil communal : « Le Conseil communal est tenu de veiller à ce que l'avenir de la commune soit un avenir heureux. » Mon objectif n'est pas de mettre la pression mais bien de faire réaliser que le mandat électif n'est pas une fin en soi mais bien le début d'une belle histoire. L'obligation rappelée par le Conseil d'Etat est-elle de moyen ou de résultat ? L'électeur tranchera…

Il est en fait assez rare que le Directeur général prenne la parole au cours des séances du conseil communal mais à l'occasion de cette séance d'installation, au caractère il est vrai fort protocolaire, je tenais à formuler à votre attention quelques conseils et remarques d'ordre pratique.

Tout d'abord, si certains principes sont des évidences pour certains conseillers chevronnés ici présents, pour 14 d'entre vous par contre, il s'agit d'une première prise de fonction au sein de l'assemblée représentative locale. Permettez-moi dès lors de rappeler, brièvement rassurez-vous, certains principes.

Sachez tout d'abord que l'administration communale et ses 460 agents sont certes au service du citoyen mais aussi et avant tout à 'votre' service ; ceux-ci apportent en effet leur concours soit, à la préparation des dossiers qui vous seront présentés, soit, à la mise en œuvre des décisions prises en cette salle, voire les deux selon les fonctions de chacun. Notre rôle est d'une part, de vous conseiller et d'autre part, d'exécuter fidèlement et loyalement chacune de vos décisions. J'insiste particulièrement sur la loyauté du fonctionnaire à votre égard, quelle que soit votre appartenance politique. Vous avez, dans cette perspective, un droit d'accès à l'ensemble des dossiers tenus en notre administration et, d'un point de vue pratique, ma collègue et ajointe Marianne Stevart ici présente et moi-même, bien entendu, serons vos relais privilégiés. Notre rôle est en effet d'assurer l'interface entre les organes communaux d'une part (càd le conseil, le collège et le bourgmestre) et l'administration d'autre part. N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute question. Nous sommes à votre disposition.

Ensuite, dans l'organisation pratique des séances du Conseil communal, vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance d'aujourd'hui par email et à domicile. Mais, la transition écologique étant en marche, sachez qu'à compter de la prochaine séance qui se déroulera le 18 décembre prochain, vous ne recevrez plus la convocation que par courrier 'électronique'. Ce courrier électronique comportera un lien avec codes d'accès vers le 'sharepoint' communal, une plateforme accessible via internet qui comporte l'ensemble des documents relatifs aux points de l'ordre du jour. Notre service informatique sera évidemment à votre disposition pour toute question technique. L'envoi des documents sous format 'papier' à domicile est désormais l'exception et nécessitera de la part des conseillers qui le souhaiteraient encore une demande expresse et signée à me remettre.

Une dernière chose, je vous demanderai ce soir de compléter le document qui vous est déposé devant vous et de me le déposer pour suite utile, il s'agit de vos coordonnées pour vous 'dédommager' de votre participation au Conseil communal par un jeton de présence.

Pour le reste…, les règles de fonctionnement du Conseil communal sont contenues dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation, et la législation connexe, mais aussi dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. D'ailleurs, l'une des premières missions du nouveau Collège communal en place sera de vous proposer un règlement d'ordre intérieur, légèrement adapté aux récentes évolutions légales.

J'invite Monsieur le Bourgmestre à poursuivre et vous souhaite de bons débats dans le respect mutuel des autres élus, le respect des autres groupes politiques et de l'administration qui est à votre service.

+ + +

Applaudissements de l'assemblée

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – J'invite Monsieur GAUDRON à s'exprimer.

**Monsieur GAUDRON** – Le 14 octobre 2018, les Arlonais se sont exprimés et ont voté pour le changement. Pour un changement, certes, de majorité mais également pour un changement de projet. Ecolo est aujourd'hui la deuxième force politique à Arlon et c'est un message que n'avait pas entendu Monsieur le Bourgmestre. Avoir un programme écologiste, c'est bien. Vouloir le réaliser en est une autre. J'entends des choses dans vos propos ce soir, et j'espère que l'on pourra voir au cours de cette législature la mise en place de projets qui vont dans le sens de l'écologie politique.

En vous retournant vers nous, vous pourrez voir à chaque conseil 7 Conseillers écolos, alors qu'il n'y en avait que 4 il y a 6 ans, et 2 il y a 12 ans. C'est un signe qui ne trompe pas et que vous devez entendre.

Vous vous souviendrez que les Arlonais veulent la transition écologique, une urbanisation maitrisée, la bonne gouvernance. Nous souhaitons que l'ensemble de ces priorités se retrouve dans votre déclaration de politique communale que l'on aura l'occasion d'aborder dans un prochain Conseil communal. Nous serons là pour vous rappeler, tous les 7, tous ensemble, que le changement est nécessaire, urgent. Nous proposerons une opposition ambitieuse et constructive, comme nous l'avons toujours fait, dans le respect. Nous n'avons pas toujours eu face à nous le respect que la minorité pouvait espérer. Je sais que certains groupes politiques ont fait campagne sous le slogan du respect, et j'espèce que demain nous pourrons avoir ce respect pour pouvoir tous ensemble profiter de cette proposition ambitieuse et constructive pour permettre à Arlon, aux Arlonais, d'en profiter également.

+ + +

**Monsieur WALTZING** – Je profite de cette première prise de parole pour commencer par remercier ceux qui ont travaillé durant la précédente législature et qui ne sont plus à nos côtés aujourd'hui. Je pense à Myriam WILLEMS, Xavier KROELL et Yves SCHOPPACH. Ils font partie des chevilles ouvrières qui ont permis à notre groupe de maintenir 6 élus, et à construire une

image de marque suffisamment sérieuse pour nous permettre de rallier la majorité. Ils ont œuvré avec nous durant la campagne électorale, ainsi qu'aux côtés d'un certain nombre de candidats, qui n'ont pas été élus mais qui n'ont cependant pas démérité. Merci à eux.

Un grand merci également aux 3.693 électeurs arlonais qui se sont déplacés ce dimanche 14 octobre 2018 et qui ont émis un vote valable en faveur de notre parti. Ce sont évidemment ces électeurs qui nous donnent l'occasion aujourd'hui de nous retrouver à 6 élus libéraux, le 7ème siège nous échappant de peu.

C'est un groupe composé d'une seule dame entourée de 5 hommes. Un groupe de qualité qui remplira au mieux la mission confiée. Notre groupe associe la force de l'expérience et l'élan de l'ouverture et de la jeunesse. Assis derrière moi, Henri, notre ainé, dont sa régularité et son ancienneté au sein de ce Collège lui permettent de parfaitement relativiser les choses et ainsi apporter de la stabilité à notre groupe. A côté de lui, nous sommes deux nouveaux venus, Philippe et moi. Impliqués dans la vie active, publique, frontalière, associative, sportive ou scolaire, mais aussi dans nos projets personnels, nous apporterons de nouvelles idées, de nouvelles commissions et un nouveau regard sur la réalisation et nos projets.

Merci à cette équipe de m'avoir désigné chef de groupe. C'est une fonction que je promets d'accomplir dans l'intérêt des citoyens et de notre institution. C'est donc en toute logique qu'aujourd'hui le MR-MC rejoint le poste de commandement de l'avion communal, à côté d'Arlon 2030.

Le 1er parti de notre commune se devait de prendre ses responsabilités. Via Arlon 2030, CDH a non seulement montré une nouvelle fois qu'il était le parti le plus fort d'Arlon, mais a progressé en pourcentage et en siège à l'occasion de ce scrutin. Près de 6.500 électeurs ont fait confiance à notre partenaire de majorité. Je félicite donc Vincent MAGNUS, mais aussi Kamal, Anne-Catherine, Marie-Thérèse et l'ensemble des Conseillers. La majorité est à présent composée de 18 Conseillers sur 29. En proposant le pacte de majorité Arlon 2030/MR-MC, l'électeur arlonais a donc été écouté et respecté. Il faut s'en réjouir et travailler pour que cette coalition puisse réaliser le programme de législature qui sera prochainement présenté et qui ne manquera ni d'ambition, ni de cohérence.

Comme l'a dit Gustave Parking : *« En politique, vaut mieux participer qu'être parti pisser »*.

Bien évidemment, nous comprenons la déception de ceux qui sont sur le banc de l'opposition ou de la minorité. Mais vous savez qu'en politique, comme dans bien d'autres domaines, la roue ne cesse de tourner. Aucun succès n'est jamais final et un échec n'est jamais fatal. C'est le courage de continuer qui compte. Pour le MR, dans notre belle et verte commune, les plus anciens se souviennent de ces nombreuses années où ils étaient, comme à ce jour, particulièrement bien représentés dans cette enceinte, et pourtant reléguer dans la minorité sans avoir droit de citer.

Aujourd'hui, le point d'orgue est certainement la désignation de nos 3 échevins, avec leurs compétences respectives. Un bel équipage, mené par un tout nouveau chef de poste qui a déjà fait ses preuves dans la gestion de la chose publique, mais qui relève un nouveau défi en renonçant à son mandat de Députée wallonne et communautaire, et en entrant dans l'exécutif communal. Bienvenue parmi nous, Carine.

Tu seras épaulée d'une part par celui qui, lors du précédent voyage, avait osé faire des choix forts lorsque les décisions allaient à l'encontre de ses convictions, et surtout des intérêts de notre commune. Tout simplement, Alain a fait le bon choix. Le voici à présent avec un meilleur score à nos côtés, mieux qu'aux élections précédentes, et une expérience considérable et renforcée, aussi bien communale que provinciale, ou encore au sein de Vivalia.

D'autre part, notre ancien chef de file, qui connait le mieux les dossiers actuellement ouverts. Il endosse à présent le poste d'échevin, avec un ensemble de compétences non négligeables. Je le félicite une nouvelle fois pour le travail accompli durant la législature précédente, et chacun sait que sa tâche est grande. En politique, comme dans d'autres domaines, il est effectivement important de ne pas se reposer sur ses lauriers et de pouvoir se lancer de nouveaux défis.

Bonne route et bon courage à toi, Ludovic. Tu sais que tu as le soutien de tous.

La démonstration est faite. L'équipage est bien en place. L'équipe est diverse et soudée, ouverte et rassembleuse, sage et pétillante. Expérience, dynamisme et compétence en sont les moteurs. Le poste de pilotage et ses copilotes MR-MC est entre de bonnes mains.

J'en conclurai, chers Conseillers de toute couleur et de tout parti, jeunes et expérimentés, par une citation rassembleuse d'Harry Truman. Ce choix affiche ainsi l'état d'esprit qui anime notre parti pour les 6 prochaines années. Harry Truman disait : *« Il est étonnant de voir ce que l'on peut accomplir s'il nous est égal de voir qui s'en verra attribuer le mérite. »*

Bon voyage communal à tous.

+ + +

Applaudissements de l'assemblée

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Je cède maintenant la parole à Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX.

**Monsieur TRIFFAUX** – A la veille des dernières et récentes élections, le Parti Socialiste d'Arlon a souhaité s'ouvrir à toutes celles et tous ceux qui partagent son idéal de solidarité et de justice sociale, sans nécessairement être membre d'un parti politique. Ainsi est né le groupe 'Pour vouS', représenté dans cette assemblée par 4 élus.

Permettez-nous d'abord de féliciter le nouveau Collège communal, même si nous ne pouvions décemment pas voter pour le pacte de majorité, qui consacre quand même l'arrivée d'une majorité de droite au pouvoir à Arlon. Nous souhaitons la bienvenue en particulier à celle et à celui qui n'ont jamais été dans un Collège communal. Nous espérons que Madame LECOMTE défendra l'enseignement communal, c'est-à-dire l'enseignement officiel subventionné, avec autant d'ardeur que celle qui nous a animées durant les deux législatures écoulées, dans la continuité des différents échevins de l'enseignement, presque tous libéraux ou socialistes, qui nous ont précédés pendant plus d'un siècle, de Paul Reuter à Philippe Greisch.

Nous saluons également l'arrivée d'un nouveau visage, celui de Monsieur TURBANG, à la tête notamment du département de l'urbanisme. Nous espérons donc que les tracasseries que nos concitoyens ont pu connaitre ces dernières années, ou que les projets parfois déraisonnables qui sont arrivés sur la table du Conseil, appartiennent définitivement au passé.

Nous sommes un peu dubitatifs devant la répartition énoncée des compétences entre les membres du nouveau Collège communal. Certains échevins semblent étonnamment chargés, alors que d'autres semblent avoir des échevinats plutôt légers. Nous estimons que le partage et l'éparpillement entre différents échevins des travaux, des bâtiments, du patrimoine, des infrastructures de culte, des infrastructures sportives, et bien nous pensons que cet éparpillement est

peu judicieux et très probablement source de difficultés et de ralentissement dans l'action. Tout cela au détriment de nos concitoyens.

Quoi qu'il en soit, nous mènerons une opposition constructive, participant aux débats, formulant des propositions, soutenant les projets que nous jugerons bons pour nos concitoyens, mais combattant farouchement ceux que nous jugerons contraires à leurs intérêts. Le rôle de l'opposition est essentiel en démocratie, je vous remercie pour votre attention.

+ + +

Applaudissements de l'assemblée

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Je passe maintenant la parole à Monsieur Matthieu SAINLEZ.

**Monsieur SAINLEZ -** Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers collègues du Conseil communal.

En ce premier jour de la mandature 2018-2024, le groupe Arlon 2030 tient avant tout à féliciter l'ensemble des conseillères, conseillers et membres du collège élus. Pour certains c'est une belle confirmation, pour d'autres c'est une nouvelle aventure qui commence dès aujourd'hui.

Nous souhaitons sincèrement que cette expérience soit à la hauteur de vos attentes et de vos convictions les plus profondes.

Bravo à toutes celles et ceux qui auront eu le courage de se présenter au suffrage universel et d'endosser la pancarte d'un parti ou d'une liste. Cet engagement est une belle preuve d'audace et d'attachement à sa ville car, c'est certain, « faire campagne » apporte à chacune et chacun son lot de joies et parfois de désillusions.

Cette dernière campagne électorale était pour le moins haletante, riche en enseignements, source de nouvelles idées, logiquement aussi source de tensions. A ce sujet, permettez-nous deux observations plus marquantes qui pourraient être formulées.

Première observation, si comme le déclare Michel Serres : *« le connectif tend à remplacer le collectif »,* on pourrait du moins affirmer que s'il ne le remplace pas encore – c'est heureux – il le transforme considérablement. Oui, les réseaux sociaux auront changé la manière de faire la politique, c'est une évidence, encore davantage en 2018, à Arlon comme partout ailleurs.

On peut s'en réjouir en relevant les aspects positifs, ou s'en navrer en pointant les approximations et manques de mesure, voire de courtoisie, c'est selon.

Mais, ce à quoi nous devrions toutes et tous ici être vigilants, c'est avant tout d'éviter de cliver inutilement la société Arlonaise (dans ses composantes les plus multiples), de mélanger (volontairement ou pas) les responsabilités des différents niveaux de pouvoirs, et même quelques fois d'oublier ses propres votes antérieurs au conseil communal.

Toutes ces dérives électoralistes ne pourront in fine que jeter le discrédit sur l'ensemble de tous les mandataires de notre Ville.

Dans le contact direct comme dans le virtuel, tentons de garder collectivement à l'esprit notre devoir de précision et de modération, de cohérence dans nos choix et de pédagogie.

Deuxième observation, la campagne se sera – selon nous – très exagérément polarisée autour du devenir du projet de parking souterrain sous la place Léopold – qui n'est pas quoiqu'on en dise un projet à fonds perdus. Nous ne manquerons pas d'être le plus pédagogique possible à ce propos, mais, la polarisation exacerbée sur ce projet était telle que des sujets majeurs, par exemple liés au développement durable ou aux thématiques sociales, n'auront finalement été que très (trop) peu débattus lors de la campagne.

Pourtant, nombre d'autres dossiers méritaient d'être débattus plus en détails.

Au fil de cette campagne, au fil des rencontres, nous avons tous pu constater à quel point les enjeux de la mobilité douce (des piétons et des cyclistes), l'avenir de notre hôpital plus que jamais menacé, la sécurité routière, l'isolement des personnes âgées, les questions autour de projets immobiliers, le besoin de logements accessibles, l'accessibilité à des espaces verts, les besoins spécifiques des associations (notamment sportives, solidaires et culturelles), la gestion du patrimoine des villages et tant d'autres sujets auront été des sources d'échanges fructueux et d'idées à concrétiser au conseil communal.

Sources véritablement de remises en question, par exemple sur ce qui est relatif à la communication de ce qui est réalisé et des projets en cours, à la meilleure inclusion des avis et propositions de collectifs citoyens, en résumé, à une participation citoyenne davantage favorisée et prise en compte.

Aujourd'hui, la campagne est belle et bien terminée, le scrutin en est le verdict et permettez-nous, au passage, un satisfecit collectif d'en être sortis renforcés. Cette confiance nouvellement accordée ou renouvelée est pour nous une très belle reconnaissance, mais avant tout une source de grandes responsabilités pour l'avenir. Une responsabilité surtout face aux défis et aux urgences.

L'urgence est sociale.

Dans une société wallonne où une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, où une personne sur quatre est concernée par le risque de pauvreté, dans une société où se nourrir, se loger, se chauffer et se soigner deviennent pour beaucoup trop de personnes isolées et de familles des combats quotidiens, dans cette société-là, le pouvoir communal et le CPAS se doivent d'exercer, d'étendre et d'intensifier au mieux l'ensemble de leurs propres leviers d'actions, que ce soit en première ligne ou non, en soutenant également les nombreuses associations qui œuvrent au jour le jour pour ces combats difficiles. Nous devons y être particulièrement attentifs et réactifs.

L'urgence est climatique.

L'économiste anglais Nicholas Stern, auteur en 2006 d'un rapport fort remarqué sur l'économie du réchauffement climatique, parlait de la transition vers une société à zéro carbone comme étant la grande histoire de ce siècle. Il attirait l'attention sur le fait que 70 à 75% de nos émissions proviennent des villes et que ce phénomène va galopant. Repenser nos villes pour les rendre plus opérationnelles, moins congestionnées et moins polluées est aujourd'hui devenu un enjeu fondamental.

Particulièrement, à Arlon, l'enjeu de la mobilité transfrontalière prend une importance toute particulière. Les actuels chaos autoroutiers et ferroviaires nous interpellent sur l'urgence à ramener autour de la table les différents pouvoirs décisionnaires de notre pays et du Grand-Duché de Luxembourg, afin de mettre en œuvre des solutions concrètes à la hauteur de nos attentes.

Ces thèmes et tant d'autres défis animeront nos futurs conseils, c'est certain.

Mesdames et Messieurs les échevins, dans la lignée du travail de vos prédécesseurs, avec les forces et idées qui seront les vôtres, nous souhaitons à ce collège communal constitué et renouvelé une collaboration fructueuse, un travail abouti, de nombreux projets récompensés par nos différents pouvoirs subsidiants, de la créativité face aux obstacles et de l'écoute pour les demandes collectives et citoyennes.

Monsieur le Bourgmestre, nous vous souhaitons de continuer à déployer la force de travail et l'énergie communicative qui vous caractérisent.

Nous sommes convaincus que vous êtes et resterez tout au long de votre charge le Bourgmestre de tous les Arlonaises et Arlonais, dans le respect des sensibilités de chacune et chacun, dans l'intérêt et l'attention que vous porterez à tous les chaînons de notre Commune, à son tissu social, public, commercial, villageois, sportif, associatif et culturel.

Nous serons toutes et tous à vos côtés pour proposer, débattre et concrétiser des projets pour notre ville et nos villages.

Et, en un mot comme en cent : Au travail à présent !

\+ + +

Applaudissements de l'assemblée

\+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Avant de clôturer la séance, je souhaiterais remercier toute l'équipe communale qui a travaillé pour cette séance un peu particulière. Heureusement, il n'y en a qu'une tous les 6 ans parce que c'était véritablement un gros travail, et je vais remercier Monsieur Leclercq et toute son équipe, Marianne Stévart, Stéphanie Hindlet. Je vais clôturer la séance de ce Conseil communal en vous fixant rendez-vous au 18 décembre 2018, date de la prochaine séance du Conseil communal.

\+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,*

*clôture la séance à 20 heures et 20 minutes.*

\+ + +

PAR LE CONSEIL :

| | |
|---|---|
| Le Directeur général, | Le Bourgmestre-Président, |
| **C. LECLERCQ** | **V. MAGNUS** |